COMPTES DE
L'EXERCICE 2021

DE LA COMMUNE
ET
BOURGEOISIE D'ISÉRABLES

Convocation de l'assemblée bourgeoisiale

Les bourgeoises et bourgeois de la Bourgeoisie d'Isérables sont convoqués en assemblée bourgeoisiale,

le jeudi 9 juin 2022

à 19h30 à la salle de gymnastique,

avec l'ordre du jour suivant :

1. *Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 16 décembre 2021;*
2. *Présentation des comptes de l'exercice 2021 de la Bourgeoisie d'Isérables ;*
3. *Lecture du rapport de l'organe de révision et adoption des comptes 2021 de la Bourgeoisie d'Isérables ;*
4. *Introduction d'un avenant au règlement de la Bourgeoisie d'Isérables concernant les prestations en nature (rabais bois aux bourgeoises et bourgeois)*
5. *Divers.*

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2021 ainsi que l'avenant au règlement de la Bourgeoisie d'Isérables peuvent être consultés au greffe communal durant le délai légal, tous les jours, pendant les heures officielles d'ouverture au bureau communal.

L'Administration bourgeoisiale

Le billet de la bourgeoisie

Chères bourgeoises, Chers bourgeois,

Les comptes 2021 présentés dans ce fascicule ont été approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 16 mai 2022. Ils vous seront soumis pour adoption globale à l'assemblée bourgeoisiale du 9 juin 2022.

Les comptes de l'exercice 2021 ont été audités par la fiduciaire BDO les 4 et 5 mai 2022. Le rapport succinct est annexé au présent fascicule.

L'établissement des comptes respecte les dispositions contenues dans la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 et dans l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004, révisée en 2012 (OGFCo).

En complément au fascicule des comptes, les informations suivantes vous sont jointes :
- Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires ;
- Tableau des crédits d'engagement et complémentaires utilisés ou encore disponibles ;
- Annexe aux comptes 2021 ;
- Tableau des immobilisations 2021.

Les citoyennes et citoyens intéressés peuvent consulter les comptes détaillés directement auprès de l'administration communale durant les heures officielles d'ouverture (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00, à l'exception du jeudi).

1. CONSIDERATIONS GENERALES

1.1 RESULTAT

L'exercice 2021 boucle avec une marge d'autofinancement de CHF 17'355 et un excédent de charges de CHF 745 après amortissements. Le budget 2021 prévoyait un excédent de charges de CHF 9'300. L'excédent de charges a donc été inférieur de CHF 8'555 par rapport au budget.

Les comptes 2021 enregistrent ainsi une diminution de la fortune nette au bilan de CHF 745. La fortune nette au 31.12.2021 s'élève à CHF 2'548'466 contre CHF 2'549'211 au 31.12.2020.

Des investissements nets négatifs pour CHF 80'920 résultent de la réception d'une recette de subvention.

1.2 INDICATEURS FINANCIERS

Nous vous donnons ci-après un aperçu des indicateurs financiers qui résument la position de la Bourgeoisie par rapport aux ratios fixés par l'Etat :

1. Degré d'autofinancement (I1)	2020	2021	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	invest. nég.	invest. nég.	invest. nég.

Valeurs indicatives

		I1	≥	100%	5 - très bien
80%	≤	I1	<	100%	4 - bien
60%	≤	I1	<	80%	3 - satisfaisant (à court terme)
0%	≤	I1	<	60%	2 - insuffisant
I1	<	0%			1 - très mauvais

Ce ratio ne peut être calculé puisque qu'il n'y a pas eu d'investissement en 2021.

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2020	2021	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	58.0%	44.2%	51.0%

Valeurs indicatives

I2 ≥ 20%	5 - très bien
15% ≤ I2 < 20%	4 - bien
8% ≤ I2 < 15%	3 - satisfaisant
0% ≤ I2 < 8%	2 - insuffisant
I2 < 0%	1 - très mauvais

La capacité d'autofinancement est qualifiée de « très bien ». Il faut toutefois préciser que les revenus financiers sont très faibles.

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2020	2021	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.0%	10.1%	10.0%

Valeurs indicatives

I3 ≥ 10%	5 - amort. suffisants
8% ≤ I3 < 10%	4 - amort. moyens (à court terme)
5% ≤ I3 < 8%	3 - amort. faibles
2% ≤ I3 < 5%	2 - amort. insuffisants
I3 < 2%	1 - amort. nettement insuffisants

Les amortissements comptabilisés sont qualifiés de « moyens ».

4. Endettement net par habitant (I4)	2020	2021	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	334	218	276

Valeurs indicatives

I4 < 3'000	5 - endettement faible
3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré
5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important
7'000 ≤ I4 < 9'000	2 - endettement très important
I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif

L'endettement net par habitant est faible. Ce ratio a diminué de CHF 116 par habitant entre 2020 et 2021.

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2020	2021	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	1131.5%	852.6%	989.7%

Valeurs indicatives

I5 < 150%	5 - très bien
150% ≤ I5 < 200%	4 - bien
200% ≤ I5 < 250%	3 - satisfaisant
250% ≤ I5 < 300%	2 - insuffisant
I5 ≥ 300%	1 - mauvais

Le taux du volume de la dette brute est qualifé de « mauvais ». La dette nette de la Bourgeoisie s'élève à CHF 179'883 au 31.12.2021. Si elle consacrait l'intégralité de ses revenus à rembourser la dette, il lui faudrait plus de 8 ans pour la rembourser. Le ratio « satisfaisant » prévoit un remboursement en 2 ans. Pour procéder à de nouveaux investissements, il devient impératif de trouver de nouveaux revenus afin d'assurer leur financement.

2. APERCU DU COMPTE ADMINISTRATIF

Aperçu du compte administratif			Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
Compte de fonctionnement					
Résultat avant amortissements comptables					
Charges financières	-	CHF	15 965.15	29 000.00	21 925.25
Revenus financiers	+	CHF	38 000.00	38 500.00	39 280.00
Marge d'autofinancement (négative)	=	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	=	CHF	**22 034.85**	**9 500.00**	**17 354.75**
Résultat après amortissements comptables					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	22 034.85	9 500.00	17 354.75
Amortissements ordinaires	-	CHF	29 000.00	18 800.00	18 100.00
Amortissements complémentaires	-	CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	CHF	-	-	-
Excédent de charges	=	CHF	**6 965.15**	**9 300.00**	**745.25**
Excédent de revenus	=	CHF	-	-	-
Compte des investissements					
Dépenses	+	CHF	79 312.50	-	-
Recettes	-	CHF	80 095.30	-	80 920.00
Investissements nets	=	CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	=	CHF	**782.80**	-	**80 920.00**
Financement					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	22 034.85	9 500.00	17 354.75
Investissements nets	-	CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+	CHF	782.80	-	80 920.00
Insuffisance de financement	=	CHF	-	-	-
Excédent de financement	=	CHF	**22 817.65**	**9 500.00**	**98 274.75**

- **Compte de fonctionnement :**

Résultat avant amortissements comptables :

Avec des charges financières de CHF 21'925 et des revenus financiers de CHF 39'280, la marge d'autofinancement pour l'exercice 2021 s'élève à CHF 17'355 en diminution de CHF 4'680.

Résultat après amortissement comptables :

L'exercice 2021 a permis des amortissements ordinaires de CHF 18'100. Ils représentent un taux moyen de 10.1% appliqué à la valeur résiduelle du patrimoine administratif.

Ainsi, les comptes 2021 de la bourgeoisie bouclent sur un excédent de charges de CHF 745 avec une diminution de CHF 6'220 par rapport aux comptes 2020 (excédent de charges de CHF 6'965).

- **Comptes des investissements :**

Le compte des investissements n'affiche pas de dépenses brutes. Des recettes brutes ont été perçues pour CHF 80'920.

- **Financement :**

Il n'y a pas eu d'investissement à financer en 2021.

La marge d'autofinancement de CHF 17'355 se cumule aux investissements nets négatifs (recettes) de CHF 80'920 qui donne un excédent de financement de CHF 98'275.

3. APERCU DU BILAN ET DU FINANCEMENT

	Aperçu du bilan et du financement	Etat 31.12.2020	Etat 31.12.2021	Provenance des fonds	Emploi de fonds
				(diminution des actifs, augmentation des passifs)	(augmentation des actifs, diminution des passifs)
1	Actif	2 979 176.92	2 883 376.62		
	Patrimoine financier	**151 808.72**	**155 028.42**		
10	Disponibilités	94 724.42	78 664.12	16 060.30	-
11	Avoirs	24 623.30	24 623.30	-	-
12	Placements	23 461.00	23 461.00	-	-
13	Actifs transitoires	9 000.00	28 280.00	-	19 280.00
	Patrimoine administratif	**2 827 368.20**	**2 728 348.20**		
14	Investissements propres	260 818.20	161 798.20		
15	Prêts et participations permanentes	2 566 550.00	2 566 550.00		
16	Subventions d'investissement	-	-		
17	Autres dépenses activables	-	-		
	Financements spéciaux	-	-		
18	Avances aux financements spéciaux	-	-	-	-
	Découvert	-	-		
19	Découvert du bilan	-	-		
2	Passif	2 979 176.92	2 883 376.62		
	Engagement	**429 966.01**	**334 910.96**		
20	Engagements courants	292 167.71	281 099.36	-	11 068.35
21	Dettes à court terme	134 623.30	53 703.30	-	80 920.00
22	Dettes à moyen et à long terme	-	-	-	-
23	Engagements envers des entités particulières	-	-	-	-
24	Provisions	-	-	-	-
25	Passifs transitoires	3 175.00	108.30	-	3 066.70
	Financements spéciaux	-	-		
28	Engagements envers les financements spéciaux	-	-	-	-
	Fortune	**2 549 210.91**	**2 548 465.66**		
29	Fortune nette	2 549 210.91	2 548 465.66		
			Excédent de financement du compte administratif	98 274.75	
			Insuffisance de financement du compte administratif		-
				114 335.05	114 335.05

L'aperçu du bilan et du financement appelle les commentaires suivants :

- **29 Fortune nette :**

La fortune nette de la bourgeoisie a diminué de CHF 745, conséquence directe de l'excédent de charges de l'exercice 2021.

- **14-15 Patrimoine administratif :**

Des investissements nets négatifs de CHF 80'920 ainsi que des amortissements de CHF 18'100 ont été comptabilisés en déduction des immobilisations. Il en résulte une diminution du patrimoine de CHF 99'020.

- **Excédent de financement du compte administratif :**

L'excédent de financement de CHF 80'920 a principalement réduit les engagements de la Bourgeoisie entraînant une diminution de la dette.

4. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

4.1 COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	10 252.00	-	500.00	-	7 612.15	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic	-	-	-	-	-	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déch	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique, yc services industriels	31 135.00	20 000.00	44 300.00	20 000.00	29 779.80	21 280.00
9 Finances et impôts	3 578.15	18 000.00	3 000.00	18 500.00	2 633.30	18 000.00
Total des charges et des revenus	**44 965.15**	**38 000.00**	**47 800.00**	**38 500.00**	**40 025.25**	**39 280.00**
Excédent de charges		**6 965.15**		**9 300.00**		**745.25**
Excédent de revenus	-		-		-	

Le compte de fonctionnement selon les tâches appelle les commentaires suivants :

- **0 Administration générale**

Les charges de l'administration générale atteignent CHF 7'612 en 2021, contre CHF 10'252 en 2020.

Ce montant comprend :
- des primes d'assurances pour CHF 5'000 ;
- des honoraires d'avocats pour CHF 1'553, en diminution de CHF 2'623 ;
- des frais d'administration, des frais bancaires et des cotisations pour 1'059.

- **8 Economie publique, yc services industriels**

Les charges d'économie publique s'élèvent à CHF 29'780 en 2021, contre CHF 31'135 en 2020.

Ce montant se décompose comme suit :
- Rabais bourgeois CHF 1'675 ;
- Entretien des chalets d'alpage, installations, chemins de CHF 4'547 ;
- Des amortissements de CHF 18'100, en diminution de CHF 10'900 par rapport à 2020 ;
- Constitution d'une provision pour perte sur débiteur de CHF 5'458 dans le cadre de la remise de la location de l'alpage.

Les produits de CHF 21'280 se composent de la subvention communale sylvicole de CHF 20'000 ainsi que d'une vente de terrain pour CHF 1'280.

- **9 Finances et impôts**

Les charges de CHF 2'633 concernent les intérêts sur le compte courant de la Commune d'Isérables et les impôts de la Bourgeoisie d'Isérables.

Le produit de CHF 18'000 correspond à la location de l'alpage de Balavaux.

4.2 COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	700.00		500.00		950.00	
31 Biens, services et marchandises	13 130.15		25 500.00		14 753.45	
32 Intérêts passifs	2 135.00		3 000.00		6 221.80	
33 Amortissements	29 000.00		18 800.00		18 100.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	-		-		-	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	-		-		-	
36 Subventions accordées	-		-		-	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Impôts		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Revenus des biens		18 000.00		18 500.00		19 280.00
43 Contributions		20 000.00		20 000.00		20 000.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		-		-		-
45 Restitutions de collectivités publiques		-		-		-
46 Subventions		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	**44 965.15**	**38 000.00**	**47 800.00**	**38 500.00**	**40 025.25**	**39 280.00**
Excédent de charges		**6 965.15**		**9 300.00**		**745.25**
Excédent de revenus	-		-		-	

- **33 Amortissements :**
  Diminution des charges de CHF 10'900 entre les comptes 2020 et 2021 .
  Charges inférieures au budget de CHF 700.

5. COMPTES DES INVESTISSEMENTS

5.1 COMPTES DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic	-	-	-	-	-	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déch	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique, yc services industriels	79 312.50	80 095.30	-	-	-	80 920.00
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	**79 312.50**	**80 095.30**	-	-	-	**80 920.00**
Excédent de dépenses		-		-		-
Excédent de recettes	**782.80**		-		**80 920.00**	

Il n'y a pas eu d'investissement en 2021. Sans revenus supplémentaires ou autofinancement intégral par des tiers, il ne sera pas procédé à de nouveaux projets.

- **8 Economie publique, yc services industriels**
  La subvention reçue concerne le PGI (plan de gestion intégré) de Pra Da Dzeu.

5.2 COMPTES DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

Compte des investissements selon les natures	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements propres	79 312.50		-		-	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	-		-		-	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Contributions de tiers		-		-		80 920.00
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		80 095.30		-		-
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	**79 312.50**	**80 095.30**	-	-	-	**80 920.00**
Excédent de dépenses		-		-		-
Excédent de recettes	**782.80**		-		**80 920.00**	

- **61 Contributions de tiers**
  Subvention reçue de tiers pour le PGI de Pra Da Dzeu.

6. CONCLUSION

Les comptes bourgeoisiaux 2021 bouclent avec une petite perte. Grâce à une diminution des charges ainsi qu'aux investissements intégralement financés, la dette de la Bourgeoise a légèrement diminué. Toutefois, une incertitude persiste quant à la capacité de la Bourgeoisie à rembourser ses dettes au vu des faibles revenus perçus.

Il est donc impératif de poursuivre avec les mesures prises en 2019, pour rappel :

- Réduire au strict minimum les dépenses de fonctionnement ;
- Augmenter les revenus, notamment par la conclusion d'une nouvelle convention avec NVRM SA ;
- Ne réaliser aucun investissement qui ne soit intégralement autofinancé.

En vous remerciant par avance de votre confiance et de votre précieuse implication dans la gestion des affaires bourgeoisiales, nous vous invitons, au nom de votre Conseil bourgeoisial, à participer nombreuses et nombreux à notre assemblée bourgeoisiale des comptes 2021.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, nous vous adressons, chères bourgeoises, chers bourgeois, nos meilleures salutations.

Pour la bourgeoisie d'Isérables

Régis Monnet	Cindy Bagnoud
Président	Vice-présidente

Année	2021

Étiquettes de lignes	Solde comptable des investissements précédents	Investissements année en cours	Subventions année en cours	Amortissements année en cours	Solde comptable	Taux
Actions Télénendaz	10'000.00			-	10'000.00	0%
Biodiversité Pra Da Dzeu	118'218.20		- 80'920.00	- 4'000.00	33'298.20	10%
Etables et Châlets	68'100.00			- 6'800.00	61'300.00	10%
Mise en valeur mélèze de Balavaux	15'400.00			- 1'500.00	13'900.00	10%
Place de traite Tracouet	24'300.00			- 2'400.00	21'900.00	10%
PRC Balavaux II	26'700.00			- 2'600.00	24'100.00	10%
Les Larmes du Fou	8'100.00			- 800.00	7'300.00	10%
Alpage Tracouet	60'000.00			-	60'000.00	0%
Alpages Balavaux	71'550.00			-	71'550.00	0%
Total général	**402'368.20**		**- 80'920.00**	**- 18'100.00**	**303'348.20**	

Tableau synoptique des crédits d'engagement et complémentaires utilisés et encore disponibles

Assemblée bourgeoisiale

OGFCo, art. 30, al. 2, litt.d,e + art. 69a et 69b

Exercice comptable 2021

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement net	Organe compétent: décision du		Montant	Conseil Bourgeoisial décision du:	Montant	Assemblée Bourgeoisiale décision du:				
			Conseil Bourgeoisial	Assemblée Bourgeoisiale								
	Néant											
Les compétences de l'AB se montent à CHF 1'964.--												

Les crédits d'engagements de la compétence de l'Exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires

Assemblée bourgeoisiale

OGFCo, art. 69c et art. 69d

Exercice comptable 2021

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date d' **information** à l'assemblée bourgeoisiale
	Néant				

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.
Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

BOURGEOISIE D'ISERABLES

Annexe aux comptes

DETTES A COURT TERME (INTERCOMMUNALITE)

Commune d'Isérables	**31.12.2021**
c/c Commune d'Isérables	CHF 268'967.00

Triage forestier - Ecoforêt

En date du 01.03.1992, le Conseil Bourgeoisial a décidé de constituer un triage forestier Nendaz-Isérables sous l'appellation d'Ecoforêt.

Au 31.12.2021, le solde du compte courant entre la Bourgeoisie et Ecoforêt se monte en faveur d'Ecoforêt à CHF 16'240. Ce montant ne figure pas dans les comptes mais dans l'annexe.

Dès 2022, dans le cadre du passage sur le nouveau plan comptable harmonisé MCH2, ce montant sera intégré dans le bilan de la Bourgeoisie.

ENGAGEMENTS DE LEASING

Il n'existe aucun engagement de leasing.

CAUTIONNEMENT

Ecoforêt	**31.12.2021**
Raiffeisen RSI - Extension du centre forestier	CHF 412'000.00
Raiffeisen RSI - PM Pfanzelt tracteur forestier	CHF 225'625.00
Raiffeisen RSI - Mercedes Sprinter	CHF 43'000.00
Total	**CHF 680'625.00**

La part d'Isérables se monte à 25%

PRETS

La Bourgeoisie n'a consenti aucun prêt.

TITRES / PARTICIPATIONS

	Nbe d'actions	**Valeur nominale**	**Total**	**Valeur au bilan**
NV Remontées mécaniques SA	CHF 60.00	CHF 500.00	CHF 30'000.00	CHF 10'000.00
Réajustement titres				CHF 13'460.00
Total	**CHF 60.00**	**CHF 500.00**	**CHF 30'000.00**	**CHF 23'460.00**

Tel. 027 324 70 70
Fax 027 324 70 79
www.bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Rapport de l'instance de révision

A l'Assemblée bourgeoisiale de la

Bourgeoisie d'Isérables

En notre qualité d'organe de révision selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie d'Isérables, comprenant le bilan, le compte administratif et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'instance de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Autre information

Les comptes annuels de la Bourgeoisie d'Isérables pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 18 mai 2021.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est un membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Tél. 027 324 70 70
Fax 027 324 70 79
www.bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Rapport sur d'autres dispositions légales
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 à 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En outre nous constatons que dans le cadre de notre révision

- l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 16 mai 2022

BDO SA

Bastien Forré

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Loïc Rossé

Expert-réviseur agréé

Point 4 de l'assemblée Bourgeoisiale du 9 juin 2022 :

Introduction d'un avenant au règlement de la Bourgeoisie d'Isérables concernant les prestations en nature (rabais bois aux bourgeoises et bourgeois)

Le Conseil Bourgeoisial a décidé d'introduire en date du 9 mai 2022 un avenant au règlement de la Bourgeoisie d'Isérables qui vous est remis ci-après.

Le Conseil Bourgeoisial vous propose d'adopter cet avenant afin de préciser l'article 12 al.1 du Règlement de la Bourgeoisie d'Isérables et d'uniformiser la pratique des rabais sur les bois d'affouage et de construction aux communes bourgeoises membres du triage forestier.

Rappel de l'art. 12 al. 1 du règlement de la Bourgeoisie d'Isérables Chapitre IV, Prestations en nature, A. Forêts :

1. Dans la limite des possibilités forestières et financières de la bourgeoisie, le conseil peut fournir aux bourgeois, gratuitement ou à des charges préférentielles, du bois de construction et du bois de chauffage.

Les bourgeoises et bourgeois intéressés peuvent consulter l'intégralité du règlement de la Bourgeoisie d'Isérables directement auprès de l'administration communale durant les heures officielles d'ouverture (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00, à l'exception du jeudi).

Point 4 de l'assemblée Bourgeoisiale du 9 juin 2022 :

Introduction d'un avenant au règlement de la Bourgeoisie d'Isérables concernant les prestations en nature (rabais bois aux bourgeoises et bourgeois)

Le Conseil Bourgeoisial a décidé d'introduire en date du 9 mai 2022 un avenant au règlement de la Bourgeoisie d'Isérables qui vous est remis ci-après.

Le Conseil Bourgeoisial vous propose d'adopter cet avenant afin de préciser l'article 12 al.1 du Règlement de la Bourgeoisie d'Isérables et d'uniformiser la pratique des rabais sur les bois d'affouage et de construction aux communes bourgeoises membres du triage forestier.

Rappel de l'art. 12 al. 1 du règlement de la Bourgeoisie d'Isérables Chapitre IV, Prestations en nature, A. Forêts :

1. Dans la limite des possibilités forestières et financières de la bourgeoisie, le Conseil peut fournir aux bourgeois, gratuitement ou à des charges préférentielles, du bois de construction et du bois de chauffage.

Les bourgeoises et bourgeois intéressés peuvent consulter l'intégralité du règlement de la Bourgeoisie d'Isérables directement auprès de l'administration communale durant les heures officielles d'ouverture (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00, à l'exception du jeudi).

<u>Convocation de l'assemblée primaire</u>

L'assemblée primaire est convoquée pour,

le jeudi 9 juin 2022,

à 20h15 à la salle de gymnastique,

avec l'ordre du jour suivant :

1. *Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 16 décembre 2021 ;*
2. *Présentation des comptes de l'exercice 2021 de la Municipalité d'Isérables;*
3. *Lecture du rapport de l'organe de révision et adoption des comptes 2021 de la Municipalité d'Isérables ;*
4. *Divers.*

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2021 peuvent être consultés au greffe communal durant le délai légal, tous les jours, pendant les heures officielles d'ouverture au bureau communal.

L'Administration Communale

Le billet de la municipalité

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Les comptes 2021 présentés dans ce fascicule ont été approuvés par le Conseil municipal en séance du 16 mai 2022. Ils vous seront soumis pour adoption globale à l'assemblée primaire du 9 juin 2022.

Les comptes de l'exercice 2021 ont été audités par la fiduciaire BDO les 4 et 5 mai 2022. Le rapport succinct est annexé au présent fascicule.

L'établissement des comptes respecte les dispositions contenues dans la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 et dans l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004, révisée en 2012 (OGFCo).

En complément au fascicule des comptes, les informations suivantes vous sont jointes :
- Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires ;
- Tableau des crédits d'engagement et complémentaires utilisés ou encore disponibles ;
- Annexe aux comptes 2021 ;
- Tableau des immobilisations 2021.

Les citoyennes et citoyens intéressés peuvent consulter les comptes détaillés directement auprès de l'administration communale durant les heures officielles d'ouverture (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00, à l'exception du jeudi).

1. CONSIDERATIONS GENERALES

1.1 RESULTAT

L'exercice 2021 boucle avec une marge d'autofinancement de CHF 522'701 et un excédent de charges de CHF 113'294 après amortissements. Le budget 2021 prévoyait un excédent de charges de CHF 83'780. L'excédent de charges a donc été supérieur de CHF 29'514 par rapport au budget. À noter que des réserves ont été dissoutes pour CHF 51'455 en vue du passage au nouveau modèle comptable MCH2. Sans cette dissolution, l'excédent de charges se serait élevé à CHF 164'749.

Les comptes 2021 enregistrent ainsi une diminution de la fortune nette au bilan de CHF 113'294. La fortune nette au 31.12.2021 s'élève à CHF 3'015'883 contre CHF 3'129'177 au 31.12.2020.

Des investissements nets ont été réalisés pour CHF 859'882 contre CHF 1'189'700 budgétés.

1.2 INDICATEURS FINANCIERS

Nous vous donnons ci-après un aperçu des indicateurs financiers qui résument la situation de la Commune par rapport aux ratios fixés par l'Etat :

1. Degré d'autofinancement (I1)	2020	2021	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	107.0%	60.8%	84.6%

Valeurs indicatives

	I1 ≥ 100%	5 - très bien
80% ≤	I1 < 100%	4 - bien
60% ≤	I1 < 80%	3 - satisfaisant (à court terme)
0% ≤	I1 < 60%	2 - insuffisant
I1 <	0%	1 - très mauvais

Le degré d'autofinancement est qualifié de « bien ».

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2020	2021	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	19.4%	12.8%	16.4%

Valeurs indicatives

	I2 ≥ 20%	5 - très bien
15% ≤	I2 < 20%	4 - bien
8% ≤	I2 < 15%	3 - satisfaisant
0% ≤	I2 < 8%	2 - insuffisant
I2 <	0%	1 - très mauvais

La capacité d'autofinancement est qualifiée de « bien ».

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2020	2021	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.1%	10.1%	10.1%

Valeurs indicatives

	I3 ≥ 10%	5 - amort. suffisants
8% ≤	I3 < 10%	4 - amort. moyens (à court terme)
5% ≤	I3 < 8%	3 - amort. faibles
2% ≤	I3 < 5%	2 - amort. insuffisants
I3 <	2%	1 - amort. nettement insuffisants

3.2 Taux global des amortissements	2020	2021	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	16.3%	8.3%	12.2%

Les amortissements comptabilisés sont qualifiés de « moyens ».

4. Endettement net par habitant (I4)	2020	2021	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	2780	3274	3026

Valeurs indicatives

I4 <	3'000	5 - endettement faible
3'000 ≤	I4 < 5'000	4 - endettement mesuré
5'000 ≤	I4 < 7'000	3 - endettement important
7'000 ≤	I4 < 9'000	2 - endettement très important
	I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif

L'endettement net par habitant est mesuré. Il a augmenté de CHF 494 par habitant entre 2020 et 2021.

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2020	2021	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	130.2%	157.1%	142.2%

Valeurs indicatives

I5 <	150%	5 - très bien
150% ≤	I5 < 200%	4 - bien
200% ≤	I5 < 250%	3 - satisfaisant
250% ≤	I5 < 300%	2 - insuffisant
	I5 ≥ 300%	1 - mauvais

Le taux du volume de la dette brute est qualifé de « très bien ».

De manière générale, ces ratios doivent être considérés avec prudence puisque ceux-ci sont calculés sur une moyenne de 2 ans. Pour rappel, l'exercice 2020 contenait plusieurs éléments exceptionnels qui avaient influencés positivement les finances de la commune. Les ratios ont toutefois tendance à se détériorer et la situation financière doit être plutôt qualifiée de satisfaisante que bonne.

2. APERCU DU COMPTE ADMINISTRATIF

Aperçu du compte administratif			Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
Compte de fonctionnement					
Résultat avant amortissements comptables					
Charges financières	-	CHF	4 235 975.57	3 902 077.00	3 798 398.61
Revenus financiers	+	CHF	5 217 537.73	4 459 097.00	4 321 100.43
Marge d'autofinancement (négative)	=	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	=	CHF	**981 562.16**	**557 020.00**	**522 701.82**
Résultat après amortissements comptables					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	981 562.16	557 020.00	522 701.82
Amortissements ordinaires	-	CHF	611 339.45	640 800.00	636 149.23
Amortissements complémentaires	-	CHF	4 620.75	-	-153.40
Amortissement du découvert au bilan	-	CHF	-	-	-
Excédent de charges	=	CHF	-	**83 780.00**	**113 294.01**
Excédent de revenus	=	CHF	**365 601.96**	-	-
Compte des investissements					
Dépenses	+	CHF	1 091 881.19	1 215 700.00	862 362.83
Recettes	-	CHF	174 676.45	26 000.00	2 481.00
Investissements nets	=	CHF	**917 204.74**	**1 189 700.00**	**859 881.83**
Investissements nets (négatifs)	=	CHF	-	-	-
Financement					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	981 562.16	557 020.00	522 701.82
Investissements nets	-	CHF	917 204.74	1 189 700.00	859 881.83
Investissements nets (négatifs)	+	CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	=	CHF	-	**632 680.00**	**337 180.01**
Excédent de financement	=	CHF	**64 357.42**	-	-

- **Compte de fonctionnement :**

Résultat avant amortissements comptables :

Avec des charges financières de CHF 3'798'399 et des revenus financiers de CHF 4'321'100, la marge d'autofinancement pour l'exercice 2021 s'élève à CHF 522'701, en diminution de CHF 458'860. Cette variation provient essentiellement de produits inattendus sur l'exercice 2020 ainsi que de la diminution des recettes fiscales. La marge d'autofinancement 2021 est inférieure à la marge moyenne d'autofinancement de CHF 820'643 des années 2010 à 2019.

Résultat après amortissement comptables :

L'exercice 2021 a permis des amortissements ordinaires et complémentaires de CHF 635'996. Ils représentent un taux moyen de 10.1% appliqué à la valeur résiduelle du patrimoine administratif.

Ainsi, les comptes 2021 de la commune bouclent sur un excédent de charges de CHF 113'294 avec une importante diminution de CHF 478'896 par rapport aux comptes 2020 (excédent de revenus de CHF 365'602).

- **Comptes des investissements :**

  Le compte des investissements affiche des dépenses brutes pour CHF 862'363 et des recettes brutes de CHF 2'481. Les investissements nets se montent à CHF 859'882.

- **Financement :**

  La marge d'autofinancement de CHF 522'701 n'a pas suffi à couvrir les investissements nets de CHF 859'882, il en résulte un manque de financement de CHF 337'181.

3. APERCU DU BILAN ET DU FINANCEMENT

	Aperçu du bilan et du financement	Etat 31.12.2020	Etat 31.12.2021	Provenance des fonds	Emploi de fonds
				(diminution des actifs, augmentation des passifs)	(augmentation des actifs, diminution des passifs)
1	**Actif**	**9 795 377.19**	**9 529 127.26**		
	Patrimoine financier	**4 271 674.15**	**3 724 916.18**		
10	Disponibilités	2 452 679.98	2 255 591.77	197 088.21	-
11	Avoirs	952 827.42	710 041.62	242 785.80	-
12	Placements	501 004.00	501 004.00	-	-
13	Actifs transitoires	365 162.75	258 278.79	106 883.96	-
	Patrimoine administratif	**5 488 608.54**	**5 712 494.54**		
14	Investissements propres	5 423 264.00	5 635 462.00		
15	Prêts et participations permanentes	65 344.54	77 032.54		
16	Subventions d'investissement	-	-		
17	Autres dépenses activables	-	-		
	Financements spéciaux	**35 094.50**	**91 716.54**		
18	Avances aux financements spéciaux	35 094.50	91 716.54	-	56 622.04
	Découvert	**-**	**-**		
19	Découvert du bilan	-	-		
2	**Passif**	**9 795 377.19**	**9 529 127.26**		
	Engagement	**6 584 902.96**	**6 432 606.90**		
20	Engagements courants	807 571.77	927 497.25	119 925.48	-
21	Dettes à court terme	-	24 980.12	24 980.12	-
22	Dettes à moyen et à long terme	4 880 647.39	4 716 142.00	-	164 505.39
23	Engagements envers des entités particulières	511 252.25	503 252.25	-	8 000.00
24	Provisions	65 000.00	65 000.00	-	-
25	Passifs transitoires	320 431.55	195 735.28	-	124 696.27
	Financements spéciaux	**81 297.49**	**80 637.63**		
28	Engagements envers les financements spéciaux	81 297.49	80 637.63	-	659.86
	Fortune	**3 129 176.74**	**3 015 882.73**		
29	Fortune nette	3 129 176.74	3 015 882.73		
			Excédent de financement du compte administratif	-	
			Insuffisance de financement du compte administratif		337 180.01
				691 663.57	691 663.57

L'aperçu du bilan et du financement appelle les commentaires suivants :

- **29 Fortune nette :**

  La fortune nette de la commune a diminué de CHF 113'294, conséquence directe de l'excédent de charges de l'exercice 2021.

- **18 Financements spéciaux :**

  Les avances aux financements spéciaux ont augmenté de CHF 56'622. Il s'agit de charges du service des eaux usées qui n'ont pas été couvertes par les taxes perçues. Ce déficit devra être résorbé à court terme par la mise en place d'un nouveau règlement des taxes et de nouveaux tarifs.

- **14-15 Patrimoine administratif :**

  Les investissements nets se sont élevés à CHF 859'882. Des amortissements de CHF 635'996 ont été comptabilisé en déduction des immobilisations. Il en résulte une augmentation du patrimoine de CHF 223'886.

- **Insuffisance de financement du compte administratif :**

  L'insuffisance de financement de CHF 337'180 a été prélevée principalement dans les disponibilités et avoirs du patrimoine financier. De nouveaux emprunts n'ont pas été contractés.

4. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

4.1 COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	555 095.59	15 773.75	577 241.00	30 000.00	545 368.86	22 209.90
1	Sécurité publique	226 100.85	29 823.13	256 247.00	27 700.00	201 430.54	44 255.47
2	Enseignement et formation	628 442.48	21 352.60	624 360.00	13 600.00	699 566.28	33 132.15
3	Culture, loisirs et culte	119 794.94	9 448.25	141 546.00	11 000.00	131 722.40	16 782.90
4	Santé	86 298.12	1 417.50	105 400.00	2 600.00	104 735.35	1 925.00
5	Prévoyance sociale	447 439.57	31 303.88	543 965.00	34 700.00	558 179.94	112 937.38
6	Trafic	1 109 513.48	146 576.34	1 134 500.00	165 540.00	1 170 416.85	220 420.35
7	Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	900 539.29	651 292.85	718 950.00	520 260.00	620 594.21	482 090.89
8	Economie publique, yc services industriels	319 697.59	509 447.62	357 768.00	540 000.00	327 309.21	501 998.09
9	Finances et impôts	459 013.86	3 801 101.81	82 900.00	3 113 697.00	75 070.80	2 885 348.30
	Total des charges et des revenus	**4 851 935.77**	**5 217 537.73**	**4 542 877.00**	**4 459 097.00**	**4 434 394.44**	**4 321 100.43**
	Excédent de charges		-		**83 780.00**		**113 294.01**
	Excédent de revenus	**365 601.96**		-		-	

Le compte de fonctionnement selon les tâches appelle les commentaires suivants :

- **0 Administration générale**

Les charges nettes de fonctionnement de l'administration générale atteignent CHF 523'159 en 2021, contre CHF 539'322 en 2020.

L'administration générale représente 11.2 % du total des dépenses de fonctionnement du ménage communal.

- **1 Sécurité publique**

Les charges nettes de fonctionnement de la sécurité publique atteignent CHF 157'175 en 2021, contre CHF 196'278 en 2020.

La diminution de CHF 71'372 s'explique notamment par :
- Diminution des coûts du SOC (service de curatelle) de CHF 16'671 ainsi que des frais directs de curatelle et protection de CHF 4'683 ;
- Subvention reçue pour l'adressage des rues de CHF 23'879 ;
- Diminution des coûts de géomètre pour le SIT CHF 22'169.

La sécurité publique représente 4.15 % des dépenses communales.

- **2 Enseignement et Formation**

Les charges nettes de fonctionnement de l'enseignement et de la formation atteignent CHF 666'434 en 2021, contre CHF 607'090 en 2020.

Cette augmentation de CHF 59'344 se justifie principalement par les variations suivantes :
- Ecoles enfantines et primaires : Augmentation des contributions communales aux frais du Canton de CHF 15'491, secrétariat et direction de CHF 7'666 partiellement compensé par la dissolution de réserve au bilan de CHF 20'045 ;

- Cycle d'orientation : Augmentation des frais d'exploitation et contribution communale de CHF 32'898, augmentation du poste amortissement pour CHF 7'025 suite aux investissements consentis pour l'agrandissement du bâtiment.

L'enseignement et la formation représentent 14.4% des dépenses communales.

- **3 Culture, loisirs et culte**

Les coûts de ce dicastère ont légèrement augmenté en 2021 et se montent à CHF 114'940 contre CHF 110'347 en 2020.

Les sociétés locales continuent à être soutenues pour environ CHF 12'220.

Un montant de CHF 4'040 a été utilisé pour des bons cadeaux offerts à nos aînés durant cette période de pandémie.

Ce poste représente 2.7 % des charges communales.

- **4 Santé**

Les coûts de ce dicastère atteignent CHF 102'810 en 2021 et sont en augmentation de CHF 17'929 par rapport à 2020 qui enregistrait CHF 84'881 de dépenses.

Les prestations facturées par le CMS en 2021 ont augmenté de CHF 11'219 et atteignent CHF 63'204.

Les dépenses liées à la santé représentent le 2.16 % des charges de fonctionnement de l'ensemble de la commune.

- **5 Prévoyance sociale**

Ce poste enregistre des dépenses nettes de CHF 445'243. En 2020, elles s'élevaient à CHF 416'136.

Les écarts suivants sont à relever par rapport aux comptes 2020 :

- Augmentation des prestations Secours et assistance facturées par le Service de l'action sociale de CHF 57'049 ;
- Augmentation des amortissements liés à la construction de la Maison Bedjuasse des Générations pour CHF 60'699 ;
- Dissolution de réserve au bilan pour CHF 23'582 ;
- Remboursement d'assistance sociale pour CHF 75'133.

La contribution communale pour les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans révolus s'élève pour 2021 à CHF 78'288.-. Cette aide devra être rediscutée et adaptée lors de l'établissement du budget 2023 dès lors que la « Maison Bedjuasse des Générations » sera fonctionnelle.

La prévoyance sociale représente 11.5 % des dépenses du ménage communal.

- **6 Trafic**

Les charges nettes de fonctionnement du trafic atteignent CHF 949'997 en 2021, contre CHF 962'937 en 2020.

Il enregistre une légère diminution avec les principaux écarts suivants :

- L'entretien des routes cantonales a diminué de CHF 11'612, pour s'établir à CHF 62'942 ;
- L'entretien des routes communales s'élève à CHF 235'958, soit une augmentation de CHF 4'138 par rapport à 2020 ;

- Les amortissements des routes communales et cantonales ont augmenté de CHF 25'719 et se montent à CHF 168'152 pour 2021 ;
- Les produits des facturations internes des coûts de personnel aux différents services de l'administration ont augmenté de CHF 24'410 et se montent à CHF 151'723 pour 2021.

Le trafic représente 24.12 % du total des dépenses de fonctionnement du ménage communal.

- **7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets**

Les charges nettes de fonctionnement de la protection et aménagement de l'environnement atteignent CHF 138'503 en 2021, contre CHF 249'246 en 2020.

La situation des services autofinancés est la suivante :

Eaux propres – exercice 2021	
Coûts d'exploitation	CHF 126'653
Taxes et ventes d'eau	CHF 121'290
Déficit	CHF -5'363
Etat du fonds au bilan au 01.01.2021	CHF 28'679
Etat du fonds au bilan au 31.12.2021	CHF 23'315

Afin de se mettre en conformité avec les bases légales fédérales, le service technique communal travaille à la révision du règlement de distribution de l'eau ainsi qu'à la mise en place des compteurs qui devra intervenir lors de la législature 2021-2024.

Eaux usées – exercice 2021	
Coûts d'exploitation	CHF 162'103
Taxes	CHF 105'481
Déficit	CHF -56'622
Etat du fonds au bilan au 01.01.2021	CHF -35'095
Etat du fonds au bilan au 31.12.2021	CHF -91'717

Comme pour les eaux potables, ce service devra également être autofinancé lors de la mise en œuvre des nouveaux règlements.

Pour rappel, les services d'approvisionnement en eau et de gestion des eaux usées ne sont pas encore complètement autofinancés puisque le principe d'utilisateur-payeur n'est pas encore respecté. Une mise en conformité avec la loi fédérale sur la protection de l'environnement passera par une révision prochaine des règlements ainsi que la pose de compteurs pour récupérer les données de consommation d'eau.

Déchets – exercice 2021	
Coûts d'exploitation	CHF 162''881
Taxes et autres recettes	CHF 167'584
Excédent	CHF 4'703
Etat du fonds au bilan au 01.01.2021	CHF 52'619
Etat du fonds au bilan au 31.12.2021	CHF 57'322

Le service du traitement des déchets est autofinancé et est relativement stable.

Les écarts principaux sont les suivants par rapport à 2020 :

- Des dépenses de CHF 46'010 ont été engagées pour la modification du PAZ (Plan d'affectation de zones) soit CHF 12'796 de plus par rapport à 2020
- En 2020, des travaux d'entretien du cimetière avaient été réalisés pour CHF 22'000 et la réparation de dégâts causés par les intempéries avait occasionné des coûts de CHF 60'000. De tels travaux n'ont pas été entrepris en 2021 ;
- Diminution de subsides pour CHF 42'773 par rapport à 2020 ;
- Diminution des amortissements de CHF 52'000 suite à un reclassement de l'actif aménagement des zones à bâtir au bilan.

La protection et l'aménagement de l'environnement représente 12.79 % des dépenses communales.

- **8 Economie publique, yc services industriels**

Les recettes nettes d'économie publique s'élèvent à CHF 174'689 en 2021, contre CHF 189'750 en 2020.

Microcentrale Turbinage Arzay		
Exercice	2021	2020
Coûts d'exploitation	CHF 56'252	CHF 66'995
Ventes d'énergie	CHF 365'385	CHF 391'894
Excédent	CHF 309'133	CHF 324'899

À elle seule la microcentrale du Arzay représente environ 8 % de toutes les recettes de la commune d'Isérables.

Le chauffage à distance représente CHF 148'274 de charges pour CHF 116'475 de recettes.

- **9 Finances et impôts**

Les recettes nettes de finances et impôts s'élèvent à CHF 2'810'278 en 2021, contre CHF 3'342'088 en 2020.

La diminution de CHF 531'810 par rapport aux comptes 2020 s'explique comme suit :

- Les recettes fiscales ordinaires (impôt sur le revenu, sur la fortune, impôt foncier et sur le bénéfice des sociétés) se montent à CHF 2'146'704 pour 2021, en diminution de CHF 468'567. Pour rappel, nous avions perçu des produits exceptionnels en 2020 d'environ CHF 300'000.- provenant de la correction des taxations fiscales de la Grande Dixence pour les années 2010 à 2019. La différence provient de la diminution de la fiscalité des personnes physiques et morales ;
- Augmentation des autres impôts pour CHF 31'252 ;
- Le solde de la vente du terrain à La Tzoumaz avait été inscrit dans les comptes 2020 pour un montant net de CHF 74'000 ;
- La péréquation financière intercommunale s'est élevée à CHF 368'048, en augmentation de CHF 31'330 par rapport aux comptes 2020 témoignant de la dégradation de notre santé financière ;
- Valorisation au bilan effectuée en 2020 d'avances de fonds pour l'AP2R et le SOC avait généré un revenu non-monétaire de CHF 65'345 ;
- Dissolution de réserve au bilan pour CHF 8'000.

4.2 COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	921 517.23		995 257.00		972 075.64	
31 Biens, services et marchandises	1 567 555.31		1 451 000.00		1 324 561.34	
32 Intérêts passifs	21 721.53		28 300.00		20 440.80	
33 Amortissements	1 025 960.20		640 800.00		635 995.83	
34 Parts à des contributions sans affectation	-		-		-	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	321 665.01		394 700.00		377 112.95	
36 Subventions accordées	847 784.67		849 660.00		934 781.59	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	13 219.03		420.00		4 703.29	
39 Imputations internes	132 512.79		182 740.00		164 723.00	
40 Impôts		3 099 501.94		2 529 000.00		2 281 267.53
41 Patentes et concessions		72 450.04		53 700.00		67 032.69
42 Revenus des biens		300 201.93		173 600.00		175 192.47
43 Contributions		1 158 103.94		1 042 000.00		1 170 828.95
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		336 718.00		367 997.00		368 048.00
45 Restitutions de collectivités publiques		18 644.85		11 700.00		14 205.25
46 Subventions		73 688.20		49 900.00		17 817.35
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		25 716.04		48 460.00		61 985.19
49 Imputations internes		132 512.79		182 740.00		164 723.00
Total des charges et des revenus	**4 851 935.77**	**5 217 537.73**	**4 542 877.00**	**4 459 097.00**	**4 434 394.44**	**4 321 100.43**
Excédent de charges		**-**		**83 780.00**		**113 294.01**
Excédent de revenus	**365 601.96**		**-**		**-**	

- **30 Charges de personnel :**
  Augmentation des charges de CHF 50'558 entre les comptes 2020 et 2021 liées à davantage d'heures fournies par les autorités et commissions communales ainsi qu'à une adaptation des salaires du personnel.
  Charges inférieures au budget de CHF 23'182.
- **31 Biens, services et marchandises :**
  Diminution des charges de CHF 242'994 entre les comptes 2020 et 2021.
  Charges inférieures au budget de CHF 126'438.

- **33 Amortissements :**
  Diminution des charges de CHF 389'964 entre les comptes 2020 et 2021 en grande partie liée à la variation de provision concernant les impositions inattendues en 2020.
  Charges inférieures au budget de CHF 4'804.

- **35 Dédommagements versés à des collectivités publiques :**
  Augmentation des charges de CHF 55'448 entre les comptes 2020 et 2021 principalement due aux coûts de fonctionnement l'AP2R (Autorité de protection des 2 Rives), du Cycle d'orientation des 2 Rives, à la direction et secrétariat des écoles primaires ainsi qu'au CMS. Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas de marge de manœuvre.
  Charges inférieures au budget de CHF 17'587.

- **36 Subventions accordées :**
  Augmentation des charges de CHF 86'997 entre les comptes 2020 et 2021 principalement due aux contributions communales au Canton pour les écoles enfantines, primaires et cycle d'orientation ainsi qu'aux contributions communales au Service de l'action sociale. Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas de marge de manœuvre.
  Charges supérieures au budget de CHF 85'122 dues à l'augmentation des postes précités.

- **40 Impôts :**
  Importante diminution de produits de CHF 818'234 entre les comptes 2020 et 2021, en grande partie liée à des impositions exceptionnelles en 2020.
  Produits inférieurs au budget de CHF 247'732.

- **43 Contributions :**
  Diminution de produits CHF 12'725 entre les comptes 2020 et 2021.
  Produits supérieurs au budget de CHF 128'829 provenant de l'annulation de réserves au bilan, de remboursements d'assurances et remboursements de l'assistance sociale.

- **44 Parts à des recettes et contributions sans affectation :**
  Augmentation de produits CHF 31'330 entre les comptes 2020 et 2021 liée à la péréquation financière.
  Produits supérieurs au budget de CHF 51.

- **46 Subventions :**
  Diminution de produits CHF 55'871 entre les comptes 2020 et 2021.
  Produits inférieurs au budget de CHF 32'083.

5. COMPTES DES INVESTISSEMENTS

5.1 COMPTES DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	Compte des investissements selon les tâches	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	-	-	-	-	-	-
1	Sécurité publique	65 344.54	-	-	-	20 047.10	-
2	Enseignement et formation	104 378.63	-	110 000.00	-	138 695.35	3 100.00
3	Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
4	Santé	-	-	-	-	-	-
5	Prévoyance sociale	238 906.67	-	754 000.00	-	598 799.10	-
6	Trafic	353 530.10	91 915.95	90 000.00	-	9 340.70	-
7	Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	168 478.00	31 499.95	171 700.00	26 000.00	19 798.65	-6 129.00
8	Economie publique, yc services industriels	161 243.25	51 260.55	90 000.00	-	75 681.93	5 510.00
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
	Total des dépenses et des recettes	**1 091 881.19**	**174 676.45**	**1 215 700.00**	**26 000.00**	**862 362.83**	**2 481.00**
	Excédent de dépenses		**917 204.74**		**1 189 700.00**		**859 881.83**
	Excédent de recettes	-		-		-	

Les investissements 2021 ont été les suivants :

- **1 Sécurité publique**
  Mensuration et abornement : CHF 8'359.
  Prêt SOC (service officiel de la curatelle) : CHF 11'688.
- **2 Enseignement en formation**
  Remplacement mobilier et installations de l'école primaire pour un montant de CHF 26'770.
  Subventions cantonales reçues de CHF 3'100 pour l'école primaire.
  Participation aux frais d'agrandissement du CO des 2 Rives pour CHF 111'925.
  Des subventions cantonales sont attendues pour le cycle d'orientation. Par mesure de prudence, elles seront comptabilisées au moment de leur réception, en 2022.
- **3 Prévoyance sociale**
  Poursuite des travaux de la Maison Bedjuasse des Générations pour CHF 595'672.
  Contribution d'investissement aux institutions handicapés/sociales pour CHF 3'127.
- **6 Trafic**
  Participation communale aux frais de construction des routes cantonales de CHF 9'341.
- **7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eaux, égouts, déchets**
  Conduites d'eaux pour CHF 9'065.
  Ajustement des recettes de taxes de raccordement pour CHF 6'129.
  Contribution à la 3ème correction du Rhône pour CHF 2'213.
  Mise à jour du PGEE en partenariat avec la commune de Riddes (plan général d'évacuation des eaux) pour CHF 8'521.
- **8 Economie publique, yc services industriels**
  Assainissement du CAD (chauffage à distance) pour CHF 75'682.
  Recette vente de terrains pour CHF 5'510.

5.2 COMPTES DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

Compte des investissements selon les natures	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements propres	1 001 825.73		1 148 500.00		827 635.50	
52 Prêts et participations permanentes	65 344.54		-		11 688.00	
56 Subventions accordées	24 710.92		67 200.00		23 039.33	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		49 350.00		-		5 510.00
61 Contributions de tiers		91 915.95		-		-6 129.00
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		33 410.50		26 000.00		3 100.00
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	**1 091 881.19**	**174 676.45**	**1 215 700.00**	**26 000.00**	**862 362.83**	**2 481.00**
Excédent de dépenses		**917 204.74**		**1 189 700.00**		**859 881.83**
Excédent de recettes	**-**		**-**		**-**	

- **50 Investissements propres :**
  Maison Bedjuasse des Générations, assainissement du CAD, mise à jour du PGEE, remplacement mobilier et installations de l'école primaire.
- **52 Prêts et participations permanentes :**
  Prêt octroyé au SOC.
- **56 Subventions accordées**
  Les subventions d'investissement concernent les participations aux frais de mensurations et abornement, à la 3ème correction du Rhône, aux institutions sociales/handicapés et aux routes cantonales.
- **60 Transferts au patrimoine financier**
  Vente de terrains.
- **61 Contributions de tiers**
  Ajustement taxes de raccordement.
- **66 Subventions acquises**
  Subvention perçue de l'Etat du Valais pour l'école primaire.

6. CONCLUSION

Les comptes communaux 2021 bouclent sur un mauvais résultat reflétant les défis qui nous attendent :

- Une augmentation des charges liées résultant de la professionnalisation des tâches publiques ;
- Une diminution importante des recettes fiscales ;
- Avec pour conséquence directe, une pression toujours plus forte sur la marge d'autofinancement qui se réduit ;
- Et en parallèle, la nécessité d'engager d'importantes dépenses afin de renouveler les infrastructures.

À court terme, le recours à l'endettement devient inévitable pour assurer le maintien des services aux citoyens. Une solution à plus long terme doit cependant être trouvée.

Grâce à sa politique d'investissement soutenue, votre Conseil municipal espère limiter l'exode rural. Une réflexion poussée sur l'avenir de notre commune intégrant population et autorités doit cependant être conduite. Il s'agira en particulier d'envisager de façon raisonnable et objective toutes les options : demeurer une commune indépendante, développer les intercommunalités ou fusionner avec une ou plusieurs autres communes.

En vous remerciant par avance de votre confiance et de votre précieuse implication dans la gestion des affaires communales, nous vous invitons, au nom de votre Conseil communal, à participer nombreuses et nombreux à notre assemblée primaire des comptes 2021.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, nous vous adressons, chères concitoyennes, chers concitoyens, nos meilleures salutations.

Pour la municipalité d'Isérables

Régis Monnet	Cindy Bagnoud
Président	Vice-présidente

Année	2021

Étiquettes de lignes	Valeur comptable année précédente	Investissements totaux années précédentes	Investissements année en cours	Subventions année en cours	Investissements totaux année en cours	Amortissements cumulés des années précédentes	Amortissements année en cours	Amortissements cumulés à l'année en cours	Valeur comptable année en cours	Taux d'amortissement
Aménagement des zones à bâtir	418'000.00	2'440'081.65	- 418'000.00		2'022'081.65	- 2'022'081.65	-	- 2'022'081.65	-	10%
Aménagement d'un étang - Plan du Fou	1.00	11'149.05			11'149.05	- 11'148.05		- 11'148.05	1.00	10%
Aménagement d'une déchetterie	217'500.00	440'000.00			440'000.00	- 222'500.00	- 24'000.00	- 246'500.00	193'500.00	10%
Aménagement sportif Buvette patinoire	21'000.00	402'931.15			402'931.15	- 381'931.15	- 2'000.00	- 383'931.15	19'000.00	10%
Aménagements agricoles	134'000.00	505'635.30	- 134'000.00		371'635.30	- 371'635.30	-	- 371'635.30	-	10%
Bâtiment industriel	76'000.00	686'315.00			686'315.00	- 610'315.00	- 8'000.00	- 618'315.00	68'000.00	10%
Bâtiment scolaire	201'600.00	1'320'484.28	26'770.35	- 3'100.00	1'344'154.63	- 1'118'884.28	- 13'170.35	- 1'132'054.63	212'100.00	5%
Chariot élévateur TP	1.00	19'999.60			19'999.60	- 19'998.60		- 19'998.60	1.00	10%
Chauffage à distance CAD	284'600.00	1'088'986.10	75'681.93	-	1'164'668.03	- 804'386.10	- 39'381.93	- 843'768.03	320'900.00	10%
Cimetière	98'000.00	141'006.80			141'006.80	- 43'006.80	- 11'000.00	- 54'006.80	87'000.00	10%
Collecteurs d'eau	679'200.00	3'074'352.30	9'064.80	2'341.00	3'085'758.10	- 2'395'152.30	- 62'105.80	- 2'457'258.10	628'500.00	8%
Collecteurs d'égoûts	21'250.00	535'142.65	65'208.00	3'788.00	604'138.65	- 513'892.65	- 9'796.00	- 523'688.65	80'450.00	10%
Dépôt communal TP	44'000.00	221'769.55			221'769.55	- 177'769.55	- 5'000.00	- 182'769.55	39'000.00	10%
Digues de protection	381'900.00	1'410'897.90			1'410'897.90	- 1'028'997.90	- 42'000.00	- 1'070'997.90	339'900.00	10%
Eclairage public	1.00	102'267.10			102'267.10	- 102'266.10		- 102'266.10	1.00	10%
Maison des générations	398'600.00	526'611.30	595'672.32		1'122'283.62	- 128'011.30	- 109'972.32	- 237'983.62	884'300.00	10%
Mensuration fédérale	1.00	114'677.70	8'359.10		123'036.80	- 114'676.70	- 4'260.10	- 118'936.80	4'100.00	10%
Microcentrale turbinage II	550'200.00	1'122'968.45			1'122'968.45	- 572'768.45	- 49'600.00	- 622'368.45	500'600.00	8%
PC des Combes	28'000.00	705'611.90			705'611.90	- 677'611.90	- 3'000.00	- 680'611.90	25'000.00	10%
Pelle Takeuchi TB016A	1.00	68'623.20			22'874.40	- 22'873.40		- 22'873.40	1.00	10%
PGEE	22'000.00	95'914.30	8'521.10		104'435.40	- 73'914.30	- 4'021.10	- 77'935.40	26'500.00	10%
Place de récréation et jeux	196'000.00	242'109.20			242'109.20	- 46'109.20	- 12'000.00	- 58'109.20	184'000.00	5%
Plaques & Noms de rues & N° de maisons	1.00	26'632.05			26'632.05	- 26'631.05		- 26'631.05	1.00	10%
Rénovation église St-Théodule	37'000.00	285'000.00			285'000.00	- 248'000.00	- 4'000.00	- 252'000.00	33'000.00	10%
Routes agricoles	1.00	367'069.00	134'000.00		501'069.00	- 367'068.00	- 14'701.00	- 381'769.00	119'300.00	10%
Routes cantonales	109'900.00	381'201.45	9'340.70		390'542.15	- 271'301.45	- 13'040.70	- 284'342.15	106'200.00	10%
Routes communales	989'000.00	3'662'855.21	352'792.00		4'015'647.21	- 2'673'855.21	- 148'092.00	- 2'821'947.21	1'193'700.00	10%
Routes forestières	26'500.00	103'455.05			103'455.05	- 76'955.05	- 2'000.00	- 78'955.05	24'500.00	10%
Saleuse portée TP	1.00	26'900.00			26'900.00	- 26'899.00		- 26'899.00	1.00	10%
Terrain de football	1.00	467'361.25			467'361.25	- 467'360.25		- 467'360.25	1.00	10%
Véhicule 1ère intervention / Service du feu	1.00	56'873.00			56'873.00	- 56'872.00		- 56'872.00	1.00	10%
Véhicule AEBI TP 47 S	1.00	81'931.00			81'931.00	- 81'930.00		- 81'930.00	1.00	10%
Véhicule Subaru Forester	1.00	8'000.00			8'000.00	- 7'999.00		- 7'999.00	1.00	10%
Véhicule Toyota TP	1.00	43'614.90			43'614.90	- 43'613.90		- 43'613.90	1.00	10%
Véhicule TP Ladog	1.00	137'000.00			137'000.00	- 136'999.00		- 136'999.00	1.00	10%
STEP - Agrandissement	-	-			-	-	-	-	-	10%
Reprise du CO de Leytron	389'000.00	529'807.65	111'925.00		641'732.65	- 140'807.65	- 55'025.00	- 195'832.65	445'900.00	10%
Institutions handicapés sociales	-	-	3'126.78		3'126.78	-	- 3'126.78	- 3'126.78	-	100%
Correction des eaux	-	-	2'212.75	-	2'212.75	-	- 2'212.75	- 2'212.75	-	100%
Raccordement STEP Riddes	-		-	-	-		-	-	-	100%
Achats / Ventes de terrains				- 5'510.00	- 5'510.00		5'510.00	5'510.00		100%
Prêt SOC	61'844.54	61'844.54	11'688.00	-	73'532.54	-	-	-	73'532.54	0%
Prêt AP2R	3'500.00	3'500.00			3'500.00	-	-	-	3'500.00	0%
Actions la Bedjuasse des eaux	100'000.00	100'000.00			100'000.00	-		-	100'000.00	0%
Total général	**5'488'608.54**	**21'620'579.58**	**862'362.83**	**- 2'481.00**	**22'434'712.61**	**- 16'086'222.24**	**- 635'995.83**	**- 16'722'218.07**	**5'712'494.54**	

Tableau synoptique des crédits d'engagement et complémentaires utilisés et encore disponibles

Assemblée primaire

OGFCo, art. 30, al. 2, litt.d,e + art. 69a et 69b

Exercice comptable 2021

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement net	Organe compétent: décision du		Montant	Conseil municipal décision du:	Montant	Assemblée Primaire décision du:				
			Conseil Municipal	Assemblée Primaire								
570.503.00	Maison des générations	1'350'000		23.06.2016					1'350'000	1'122'284	227'716	23.06.2024
Les compétences de l'AP se montent à 207819												

Les crédits d'engagements de la compétence de l'Exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires

Assemblée primaire

OGFCo, art. 69c et art. 69d

Exercice comptable 2021

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date d' **information** à l'assemblée primaire
211.501.00	Agrandissement du CO	60'000	111'925	51'925	09.06.2022

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.
Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

Commune d'Isérables

Annexe aux comptes

DETTES A COURT TERME

Intercommunalité:	31.12.2020	31.12.2021
c/c SEIC	CHF 0	CHF 20'006
c/c CO des Deux Rives	CHF 0	CHF 4'974
Total		**CHF 24'980**

ENGAGEMENTS LEASING

Bailleur	Objet	Date du contrat	Montant du crédit TTC	Montant mensuel du leasing TTC	Solde au 31.12.2020	Solde au 31.12.2021
BCGE	Véhicule Toyota Land Cruiser	18.02.2019	CHF 53'000	CHF 927	CHF 34'295	CHF 23'173
FICAL	Photocopieuse commune	27.12.2019	CHF 16'155	CHF 269	CHF 12'924	CHF 9'693
FICAL	Photocopieuse école primaire	01.08.2021	CHF 12'924	CHF 215	CHF 0	CHF 11'847
GRENKE	Téléassistance Geocare	01.04.2020	CHF 5'754	CHF 96	CHF 4'891	CHF 3'740

CAUTIONNEMENT

La Bedjuasse des eaux SA
La Commune d'Isérables détient le 100% du Capital actions de la Bedjuasse des eaux SA. L'administration communale d'Isérables s'est engagée en qualité de débiteur solidaire à hauteur du montant maximum de 5 millions pour garantir l'emprunt auprès de la BCVS.

TéléSion SA
La Commune d'Isérables est actionnaire à hauteur de 5% de la société TéléSion SA, fondée dans le cadre du projet de téléphérique reliant Sion aux Mayens-de-l'Ours. Les actions figurent à CHF 1.- au bilan de la Commune.

Les frais d'études relatifs au projet ont été avancés par la ville de Sion. Il existe un engagement conditionnel pour la Commune d'Isérables dans le cas où lesdits frais devraient être répartis entre les actionnaires de la société.

PRETS

Intercommunalité:	31.12.2020	31.12.2021
Autorité de protection des Deux Rives	CHF 3'500	CHF 3'500
Service officiel de la curatelle	CHF 61'845	CHF 73'533
Total	**CHF 65'345**	**CHF 77'033**

TITRES / PARTICIPATIONS

	Nbe d'actions	Valeur nominale	Total	Valeur au bilan
NV Remontées mécaniques SA	30	CHF 500	CHF 15'000	CHF 7'500
Téléverbier SA	250	CHF 64	CHF 15'875	CHF 7'900
FMV SA	1825	CHF 50	CHF 91'250	CHF 1
SEIC SA	344	CHF 1'000	CHF 344'000	CHF 344'000
Satom	34	CHF 100	CHF 3'400	CHF 3'400
TéléSion SA	50	CHF 1'000	CHF 50'000	CHF 1
CREM, Martigny (part sociale)	1	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1
Raiffeisen (Part sociale)	1	CHF 200	CHF 200	CHF 200
Participation la Bedjuasse des eaux SA	100	CHF 1'000	CHF 100'000	CHF 100'000
Total	**2'635.00**	**CHF 4'914**	**CHF 620'725**	**CHF 463'003**

EMPRUNTS AU 31.12.2021

Type	Emetteur	Montant	Du	Au
Prêt hypothécaire	BCVS	CHF 500'000	30.09.2015	30.09.2023
Emprunt	Finarbit	CHF 1'400'000	26.02.2020	26.02.2029
Emprunt	Postfinance	CHF 500'000	20.10.2016	20.10.2026
Emprunt	Postfinance	CHF 1'125'000	30.06.2017	30.06.2025
Emprunt	Postfinance	CHF 1'125'000	30.06.2017	30.06.2027
Crédit investissement	Crédit agricole	CHF 66'142		
		CHF 4'716'142		

Tel. 027 324 70 70
Fax 027 324 70 79
www.bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2021

A l'Assemblée primaire de la

Commune d'Isérables

En notre qualité d'organe de révision selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Commune d'Isérables, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil municipal
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil municipal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil municipal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Autre information
Les comptes annuels de la Commune d'Isérables pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 18 mai 2021.

Tel. 027 324 70 70
Fax 027 324 70 79
www.bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo;
- l'endettement net de la Commune est considéré comme mesuré et que, durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil municipal a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 16 mai 2022

BDO SA

Bastien Forré

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Loïc Rossé

Expert-réviseur agréé

Annexe

Comptes annuels